



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Conseil municipal du 25 juin 2026

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 22	Conseiller(s) absent(s) : 6
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 5	Votants : 28	

Date de la convocation : 19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à vingt heures et cinq minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick OFFROY

Étaient présents : M. et MMES GARCIA ROBIN Jean-Paul, JUNK Aurélien, SPRUTTA-BOURGES Nathalie, SEVESTE Arnaud, LALLEMANT Sylvie, OFFROY Patrick, LAMARE Viviane, DIGUET Thierry, DEVAUCHELLE Marie-Paule, BOURDEILLE Christian, LOUBIERE Yves, BENOIT Dominique, HAMDI Nadia, BENARD Sandie, LARADJI Chrystelle, OLIVEIRA Romain, MOURRIERE Mallaury, DONADIO Véronique, SOUSA José, GEENEN Allison, LUCAS Nicolas, BOIVIN Jean-Claude, HASCOET Alexandre

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : ROUSSEL Mylène à JUNK Aurélien, TRANGOSI Renaud à BOURDEILLE Christian, HANQUART-TAUVERON Charlotte à DIGUET Thierry, BILLARD Emmanuelle à DONADIO Véronique, BOURSIEZ Frédéric à OLIVEIRA Romain

Était absent sans pouvoir : POUSSIER Adrien



DELIBERATION N° 02026_074 : APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DU MULTI-ACCUEIL MAISON DE LA PETITE ENFANCE CARMEN CARPENTIER

ENTENDU l'exposé de Monsieur Aurélien JUNK, adjoint au maire en charge de l'urbanisme, du cadre de vie et du personnel communal, sur la nécessité de faire évoluer le règlement intérieur du multi-accueil

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU le Code de Santé Publique ;

VU la délibération du Conseil Municipal N°59.2011 du 30/09/2011 portant approbation du règlement de fonctionnement de la Maison de la Petite Enfance Carmen Carpentier ;

VU les délibérations du Conseil Municipal N°42.2015 du 07/07/2015, N°45.2018 du 13/06/2018 et N° 02022_42 du 22/04/2022 portant modification du règlement de fonctionnement de la Maison de la Petite Enfance Carmen Carpentier ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la modification, l'ajout ou aux suppressions de certains articles du règlement de fonctionnement afin de répondre aux évolutions réglementaires, aux recommandations des partenaires institutionnels ainsi qu'aux besoins des familles et du service ;

CONSIDERANT le projet de règlement intérieur du multi-accueil ci-annexé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, avec 21 voix POUR et 7 ABSTENTIONS.

APPROUVE le nouveau Règlement Intérieur du multi-accueil tel qu'il est présenté et annexé.

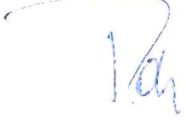
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit règlement et à prendre tout ce qui est nécessaire au bon fonctionnement du service.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le 30 JUIN 2026
ID : 077-217702158-20260624-02026_074-DE

Fait et délibéré en séance, le 25 juin 2026

Le secrétaire de séance

OFFROY Patrick



Le Maire

GARCIA ROBIN Jean-Paul



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>